

# **LE BREVET INFORMATIQUE ET INTERNET (B2i) :** **UNE PRESCRIPTION DANS LE DOMAINE DU MULTIMEDIA**

## **Le B2i**

### **Le texte fondateur**

L'instauration d'un brevet informatique et Internet (B2i) par la note de service n° 2000-206 du 16-11-2000 <sup>1</sup> s'inscrit dans le constat de la part prépondérante et banalisée prise par les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans notre société et affirme aussi le rôle de formation assigné à l'éducation nationale dans ce domaine.

Ce texte fondateur répond à une double motivation :

« Dans le but de soutenir et de valoriser les efforts éducatifs appliqués aux technologies de l'information dès l'école élémentaire, il est instauré un brevet informatique et internet ( B2i). »

Seule la notion de reconnaissance du travail effectué par les enseignants dans ce domaine est ouvertement mentionnée sans aborder l'effet incitatif souhaité au niveau des pratiques par la création du B2i. Le texte présente les compétences à développer pour permettre aux élèves d'être titulaires du B2i et constitue en cela un référentiel intéressant pour guider les enseignants.

Il permet aussi de servir de justification auprès des communes, collectivité territoriale dont dépendent les écoles pour leur équipement et leur fonctionnement, de demande de matériel en vue d'un renouvellement du parc informatique et d'une possibilité d'accès à Internet si celle-ci n'est pas disponible.

### **Quelques réflexions**

Le brevet doit s'inscrire dans les « activités ordinaires » <sup>2</sup> de la classe et ceci est répété dans le contenu des nouveaux programmes qui ont commencé à être appliqués en

---

<sup>1</sup> Cf. Bulletin officiel de l'Education nationale (BO) n° 42 du 23.11.2000.

<sup>2</sup> « C'est donc dans des contextes variés, où les élèves recourent en fonction de besoins réels à l'usage des technologies de l'information et de la communication, que les enseignants vérifient l'acquisition des compétences spécifiées pour le brevet informatique et internet », note de service n° 2000-206 du 16-11-2000.

2002<sup>3</sup>. Pourtant si la nature transversale des compétences à acquérir est soulignée on peut constater que l'ensemble des compétences à faire acquérir aux élèves se trouve décliné dans la partie « Education scientifique »<sup>4</sup>. Comme si les usages possibles des TIC souffraient d'une unique présentation disséminée en différents points du programme Langue française (littérature, histoire, géographie) et qu'un regroupement, qui nous semble artificiel, correspondant à la reprise des mêmes activités était nécessaire, affaiblissant en cela le rôle d'outil dévolu aux TIC.

L'aspect qui est nouveau dans le domaine scolaire est l'idée d'une attestation permettant d'établir la maîtrise de certaines compétences dans le domaine des TIC. Cette idée de certification renvoie au rôle des enseignants. A-t-elle pour objet de rendre ces activités réelles dans toutes les classes ? La simple inscription au programme, comme pour les autres compétences à acquérir à l'issue de la scolarité élémentaire, aurait pu suffire à inciter les enseignants à développer ces activités. Les difficultés liées à une évaluation individuelle des élèves<sup>5</sup>, essentiellement le temps nécessaire et l'organisation matérielle de la classe semblent un frein sérieux à un usage réel du B2i. De plus, la place prise dans le livret scolaire par les compétences liées au B2i semble disproportionnée quand on la compare à celle occupée par les compétences de base<sup>6</sup> alors même que l'on rappelle périodiquement qu'elles ne sont pas maîtrisées par la totalité des élèves aussi bien en CE2 qu'à l'entrée en 6<sup>e</sup>. L'essentiel côtoie un domaine nouveau, l'usage des technologies de l'information et de la communication, occupant une place importante qui semble fort éloignée des pratiques souvent limitées

---

<sup>3</sup> Les nouveaux programmes s'appliquent dès la rentrée 2002 au CE2, à la rentrée 2003 au CP et au CM1 et à la rentrée 2004 au CM2.

<sup>4</sup> Chapitre « Sciences expérimentales et technologie » dans le point du programme « Les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les sciences expérimentales et la technologie ». Ministère de l'Education nationale (2002). – **Qu'apprend-on à l'école élémentaire ?** Paris : CNDP / XO Editions, p. 247-248.

<sup>5</sup> « [...] les équipes pédagogiques de l'école et du collège organisent les activités en tenant compte des besoins individuels [...] », note de service n° 2000-206 du 16-11-2000.

<sup>6</sup> Les compétences du B2i (feuille de position) occupent une feuille de format A4 en recto verso (26 items) alors que les compétences devant être acquises à l'issue du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) tiennent dans le même espace (37 items pour les domaines « Savoir dire, lire et écrire pour apprendre » et « Mathématiques »). Cf. note 14.

décrites par les enseignants <sup>7</sup>. Le risque de préparation de ces évaluations en retirant ces compétences de leur contexte, celui d'un projet réel en classe (journal scolaire, recherche documentaire dans un domaine du programme) est certain <sup>8</sup>.

Le précédent du B2i a été repris par l'attestation de première éducation à la route (APER) délivrée à l'issue de la scolarité primaire <sup>9</sup>. Si le domaine de la Prévention routière est une cause nationale et peut en cela justifier une démarche particulière, il est permis de se demander si cette nouvelle tendance n'aboutirait pas à un empilement de certifications. Qu'en sera-t-il alors des domaines relevant des compétences de base ? Plus avant, que deviendront les élèves non titulaires de ces attestations ?

La pression extérieure, essentiellement venant des parents, sera forte sur les enseignants mais elle n'est pas le gage d'une évolution durable des pratiques.

Individualiser l'enseignement, ce qui figure en germe dans ces projets, ne se décrète pas et la voie choisie ne semble pas la meilleure. La demande récurrente de la part des enseignants de formation et de moyens supplémentaires en personnel dans les écoles <sup>10</sup> entraînera probablement, si aucun effort notable n'est entrepris dans ces deux domaines, un relatif immobilisme des enseignants sauf dans les écoles où ces pratiques pédagogiques sont déjà développées.

## Une double enquête

Pour déterminer la position des enseignants à propos du B2i, une double enquête a été menée auprès des enseignants des écoles dans un secteur de collège. La première a été

---

<sup>7</sup> Consulter à ce propos les résultats de l'enquête préalable menée en 2001 :

[http://www.inrp.fr/Tecne/Rech40126/Rap\\_Mulhouse01.pdf](http://www.inrp.fr/Tecne/Rech40126/Rap_Mulhouse01.pdf)

<sup>8</sup> Il est mentionné dans le rapport de l'IGEN publié en 2001 : « Tant dans les collèges que dans les écoles, on observe des amorces de dérives, où l'on organise une "préparation" au B2i et un "examen" du B2i, au cours duquel les compétences sont validées indépendamment d'une utilisation effective des TIC dans l'enseignement des divers champs disciplinaires. On doit veiller à ce que les documents produits, tant par l'institution que par le secteur privé, ne contribuent pas à alimenter la dérive, consistant à transformer le B2i en un examen terminal. », p. 4. Rapport de l'IGEN de juillet 2001, « **Mise en place du Brevet informatique et Internet dans les collèges et les écoles au cours de l'année 2000-2001** », <http://www.education.gouv.fr/syst/igen> (rapports 2001, juillet).

<sup>9</sup> Circulaire n° 2002-229 du 25-10-2002, BO n° 40 du 31 octobre 2002.

<sup>10</sup> Cf. note 7 et les résultats de cette enquête.

diffusée et complétée au début de la réunion de présentation du B2i aux enseignants des écoles relevant de ce secteur, tous cycles confondus, le 14 mai 2003. Le public captif de la première passation s'oppose au public sollicité par la suite dans les mêmes écoles par courrier. Un délai volontairement long a été laissé entre les deux moments (mai 2003, courant décembre 2003).

L'objectif de ce travail est de déterminer la position initiale des enseignants à propos du B2i avant sa présentation officielle et de constater une éventuelle évolution de cette position à l'égard de ce dispositif et des pratiques, après la diffusion du discours prescriptif du ministère lors d'une réunion pédagogique.

### **Positions initiales des enseignants**

La réunion de mai prend place dans le cadre d'une information générale des enseignants décidée par le texte fondateur du B2i, même si elle se trouve reléguée à un moment où officiellement la mise en place du B2i devait déjà être assurée<sup>11</sup>. La réunion, animée par un conseiller pédagogique TICE, a consisté en une présentation synthétique des textes liés au sujet et à celles des ressources disponibles pour les enseignants.

Sur les 36 enseignants<sup>12</sup> ayant participé à la première partie de l'enquête<sup>13</sup>, une majorité déclare un certain niveau de compétence. Plus précisément ce sont 50% des enseignants qui se déclarent débutants et 39% à l'aise. Aux deux extrêmes figure une population très limitée, 6% disent posséder un niveau « expert » et 6% s'attribuent le niveau 0 : « Je n'ai jamais débuté » ; « Inexistant ».

Le discours prescriptif semble mal atteindre les enseignants. Plus d'un an sépare la parution du texte fondateur et la reprise de ces informations en annexe des nouveaux

---

<sup>11</sup> « En 2002-2003, [le B2i] sera généralisé à l'ensemble des écoles. », note de service n° 2000-206 du 16-11-2000.

<sup>12</sup> Cf. annexe 1.

<sup>13</sup> Cf. annexe 2.

programmes diffusés au printemps 2002 auprès de chaque enseignant. La simple distribution de ces documents ne semble pas un gage suffisant pour la transmission de la parole officielle. D'où l'organisation de réunions dans l'horaire dévolu à la formation pédagogique des enseignants (12h annuelles), totalement consacrée aux nouveaux programmes en 2002/2003 dans le département du Haut-Rhin.

L'origine des informations détenues par les enseignants convoqués à cette réunion à propos du B2i n'est renseignée que par la moitié de l'échantillon, 50% de non réponse et « ne sais pas ». Si l'on considère le faible nombre de personnes ayant une notion précise de ce que représente le B2i le 14 mai 2003 il apparaît que le besoin d'information des enseignants était réel et une réunion de ce type amplement justifiée. Le degré d'information est plus élevé pour les collègues du cycle 3 (seuls 10% des enseignants restent muets, « J'ignore ce que veut dire B2i ») que pour ceux de maternelle et du cycle 2, ces derniers étant pourtant déjà directement concernés par le B2i, sans pouvoir distinguer ces deux populations dans ce domaine. La prise d'information se ramène à différentes modalités présentées par ordre décroissant de fréquence : discussion avec des collègues, lecture des nouveaux programmes, réunion des directeurs d'école assurée par l'inspecteur de la circonscription, consultation du nouveau modèle du livret scolaire <sup>14</sup>, site du ministère de l'Education nationale, famille. Il est remarquable de constater que les deux enseignants se disant « expert » citent le site du ministère comme source d'information alors même que les enseignants déclarant n'avoir aucune formation ne disposent pas d'informations à propos du B2i. Le lien qui apparaît entre prise d'information concernant le B2i et implication personnelle dans le domaine des TIC semble aussi se vérifier pour les niveaux « débutant » et « à l'aise ».

---

<sup>14</sup> La nouvelle mouture de ce livret validé par l'inspection académique du Haut-Rhin et diffusé par l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public du Haut-Rhin à l'automne 2002 est largement utilisée par les écoles de ce département, elle comprend un exemplaire de feuille de position du B2i et un encadré assurant la délivrance de ce brevet à l'élève.

Quand on demande aux enseignants ce que représente le B2i pour eux, ils ne sont plus que 42% à rester muets. Pour les autres le terme de brevet informatique est souvent repris sans autre précision. Des appréciations plus complètes apparaissent chez quelques enseignants du cycle 3 et trois tendances peuvent être repérées. La première souligne l'intérêt d'un tel dispositif (11%), la seconde, plus neutre, le place dans les évaluations (6%) et la troisième insiste sur la contrainte engendrée (9%) : « Du travail en plus et sûrement pas facilement applicable. ».

La question concernant les pratiques des enseignants et une éventuelle modification de celles-ci suite à l'introduction du B2i permet de s'interroger sur ces pratiques. En l'absence de la moindre indication (39%), on peut se demander quelles activités sont pratiquées en classe. 9% déclarent n'avoir aucune activité. 22% disent ne rien vouloir changer mais seuls les deux tiers d'entre eux décrivent une activité menée en classe. L'usage du traitement de texte (un peu plus de la moitié) et de logiciels sont mentionnés. Le manque de moyens est aussi évoqué. Ces données semblent fort en retrait par rapport au niveau de compétence déclaré par les enseignants. Cette tendance était également décelable dans l'enquête préalable menée en 2001 <sup>15</sup>.

Il paraît intéressant de s'attarder sur les réponses positives obtenues, en effet 22% des enseignants entrevoient une modification de leur pratique. Les deux tiers de ces avis d'enseignants sont très mitigés. D'un simple « Mais comment ? » à des conditions formulées qui apparaissent fréquemment dans les études concernant les TIC, « Lorsque j'aurai une bonne initiation », « Si on m'offre une formation », « Si matériel suffisant », « Si on a de l'aide » avec le triple problème d'une demande de formation des enseignants, du matériel disponible et de celui de la mise en œuvre matérielle en classe. L'autre tiers des réponses

---

<sup>15</sup> Cf. note 7.

trouve avantage dans le B2i parce qu'il propose une progression, qu'il incite à une pratique plus régulière ou à un travail sur modèle.

A la question posée concernant ce qui est important dans le B2i, les quatre cinquièmes des enseignants ne se prononcent pas. Cette attitude est directement liée au cycle où l'on enseigne car on recueille 5% d'avis au cycle 2 et 15% au cycle 3. « L'accès à l'informatique pour tous » ou « la manipulation de l'ordinateur » sont les arguments les plus neutres, renforcés par des appréciations relatives aux compétences ainsi définies. De la sorte on sait « comment utiliser l'outil informatique » et « les compétences [attendues sont] définies » approuvent certains enseignants. Il est vrai que dans leur ensemble les enseignants apprécient des textes officiels qui limitent la part d'interprétation. « L'uniformisation [et] le minimum de compétences fixé pour tous » sont également cités comme positifs. A ces remarques mettant en valeur l'importance de l'existence d'un référentiel minimum commun on peut ajouter une dernière citation qui mentionne « la reconnaissance de l'utilité de l'informatique dans la société actuelle ».

La dernière question proposée dans le premier questionnaire demandait d'exprimer une opinion personnelle sur l'introduction du B2i. Si les deux tiers des enseignants ne se sont pas prononcés, les autres ont émis majoritairement un avis négatif à son égard (70%). Les enseignants du cycle 3 se sont un peu plus exprimés que ceux des cycles 1 et 2. Les avis positifs ne sont pas très développés : « Intéressant », « C'est une bonne chose mais en fait je ne sais pas », « OK », « TOP » et tous les cycles sont représentés. Pour les opinions négatives, un certain désenchantement par rapport à ce qui a le caractère affiché d'une nouveauté est repérable, « Encore quelque chose de nouveau !!! ». De plus la forme de l'injonction relative au B2i semble en cause plutôt que le fond. « Encore une exigence de plus sans pour autant avoir plus de temps pour le faire correctement. », « Est-ce vraiment nécessaire ? », « Une contrainte utile ! ? », « Trop rigide ». Pour ces enseignants, il semble que davantage que la

nature même des activités présentées par le B2i, c'est la forme contraignante et lourde à mettre en œuvre qui arrête les enseignants. Les habituelles remarques concernant le matériel disponible dans les écoles et l'insuffisante formation des enseignants dans ce domaine sont formulées et représentent respectivement 25% et 15% des réponses. Il est remarquable que ce soit l'un des deux enseignants de niveau personnel déclaré « expert » qui pointe l'absence de formation du personnel enseignant. Une remarque de fond a été formulée sous cette forme : « On a autre chose à faire de plus épanouissant par l'élève. » Cette critique de fond n'est apparue qu'à une reprise mais elle met l'accent sur une possible approche des TIC qui sacrifierait le côté outil au bénéfice d'un apprentissage systématique de compétences au lieu de les intégrer à des tâches déjà existantes à l'école élémentaire, les TIC représentant alors un enrichissement des modes d'accès à la connaissance (recherche documentaire) et offrant une souplesse nouvelle (agencement de texte et d'image).

### **Quelles modifications ?**

La deuxième enquête <sup>16</sup> apporte peu d'éléments nouveaux en raison de l'absence déclarée de mise en œuvre de situations nouvelles pour aller vers les compétences déclinées dans le B2i et du faible taux de retour (12 retours) <sup>17</sup> qui incite à la plus grande prudence dans les commentaires qui suivront. La participation d'enseignants du cycle 1 a été très réduite, celle du cycle 2 et 3 divisée par deux. L'engagement direct des enseignants dans le B2i a entraîné une moins forte baisse des retours dans ces deux catégories. Si le texte du B2i prévoit d'utiliser les activités habituelles développées en classe, il paraît normal qu'aucune activité spécifique n'ait été mise en œuvre. Pourtant la dimension « évaluation individuelle » des élèves à l'aide d'une feuille de position est totalement passée sous silence dans les réponses

---

<sup>16</sup> Cf. annexe 3.

<sup>17</sup> Cf. annexe 1.

obtenues. Ces prises d'information nécessitent des dispositifs nouveaux qui n'ont jamais été décrits. Cet aspect explique peut-être en partie la faiblesse des retours.

La population consultée n'est pas rigoureusement la même en raison de la mutation de quelques enseignants, particulièrement ceux se déclarant « expert » lors de l'enquête de mai. Une forte surreprésentation masculine est décelable dans les réponses collectées sans pouvoir en donner une interprétation en raison de la faiblesse de l'échantillon.

Malgré l'information diffusée le 14 mai, une certaine imprécision apparaît encore dans l'image donnée à propos du B2i : « Mais je n'ai toujours aucune idée de ce qui se cache derrière cette appellation », « Un projet informatique à réaliser à la fin du CM2 ». Les autres réponses données reprennent les thèmes évoqués dans la première enquête, à savoir une évaluation ou, sur un mode moins positif, une surcharge de travail. Un jugement très fort résume les deux principaux écueils déjà mentionnés par ailleurs pour une utilisation des TIC à l'école :

« [Le B2i ne représente] rien puisqu'impossible à mettre en œuvre (matériel insuffisant pour une classe et postes d'aides-éducatrices supprimés. »

Les activités menées en classe privilégient le traitement de texte et l'utilisation de logiciels. Elles sont décrites par un peu plus de la moitié des enseignants ayant répondu. La mention de recherche sur cédérom ou sur Internet, absente lors de la première enquête marque probablement l'influence du B2i sur certaines pratiques en train de se mettre en place. La totalité des enseignants s'accordent à dire que rien n'a changé dans la manière d'aborder les « activités informatiques » en classe. L'effet incitatif du B2i semble ainsi très limité. Un frémissement peut être perçu dans l'une des réponses : « Pas pour l'instant ». Les difficultés d'une évaluation individuelle des compétences des élèves sont évoquées par un « manque de personnel » n'ayant pas permis une modification des pratiques. La difficulté liée au nombre de machines disponibles a servi de justification à une absence d'activités. Cette notion est très

relative car dans la même école on peut relever les réponses suivantes : « Aucune activité. Il y a 6 postes pour 23 élèves !!! » et « Néant (pas de matériel) ».

Aucune évolution notable n'est remarquée pour les réponses concernant ce que les enseignants ressentent comme important dans le B2i. Une seule mention est faite à propos de « l'autonomie de l'élève face à un ordinateur » qui nous semble l'un des enjeux de l'utilisation des TIC .

La dernière partie du questionnaire est la plus instructive ; des avis très contrastés s'expriment. Allant de la nécessité du B2i à son inutilité, la majorité des avis sont positifs mais contiennent des conditions qui rendraient l'utilisation des TIC possible, peut-être autant de difficultés qui permettent d'accueillir favorablement le B2i, le mettant pour l'instant hors d'atteinte. L'avis des enseignants apparaît comme très distancié.

« L'introduction du B2i est sûrement une très bonne initiative. [...] Mais qui va assurer cette formation au brevet ? »

« C'est une bonne chose à condition que l'enseignant maîtrise cet outil. »

« C'est un vœu pieux si le matériel ne suit pas. »

« C'est comme si on demandait à un couvreur de remplacer une toiture sans lui fournir un échafaudage. »

« C'est bien mais les moyens ne suivent pas. L'idéal serait de travailler avec une demi-classe : il faudrait donc environ 15 postes + une personne (par ex une aide éducatrice) pour encadrer. »

« Il semblerait important que les financements des matériels informatiques soient pris en charge par l'état afin d'assurer une égalité pour toutes les écoles au lieu de faire créer par le ministère de l'Educ. Nat. une contrainte supplémentaire de type administratif. »

« Bien mais il faut pouvoir s'organiser. »

Le discours des enseignants est plus tranché en raison de l'écart qui est perçu entre les injonctions ministérielles et la réalité des classes quant au niveau de formation des enseignants, du manque de personnel et de matériel. L'objectivité face à ces domaines est loin d'être totale mais souligne les difficultés liées à l'utilisation des TIC à l'école. Les écoles qui avaient pu bénéficier de la présence d'aides-éducateurs ces dernières années se retrouvent

face à de grosses difficultés d'organisation, les assistants d'éducation étant seulement présents dans les zones d'éducation prioritaire dont aucune école du secteur étudié ne relève.

### **Faits remarquables**

Pour conclure nous voudrions souligner quelques traits dominants apparus à travers le dépouillement de ces deux enquêtes.

L'influence d'une réunion d'information semble bien minime. Pour les enseignants intéressés la prise d'information a été personnelle et préalable à une réunion qui n'a sans doute fait que confirmer les éléments déjà connus. Pour les autres, en dehors de tout investissement personnel, les apports sont bien limités. La multitude d'informations données lors de la réunion ne permettait pas une appropriation rapide de celles-ci. Nous dirons qu'une information sans formation, formation impossible à mettre en œuvre avec une quarantaine de personnes et sur un temps aussi court (trois heures), n'a qu'un impact restreint. La prise d'information volontaire, répondant à un intérêt ou à une interrogation, est bien plus efficace. La modification des pratiques, objectif ultime, n'interviendra que si des informations clairement organisées peuvent être mises en application dans un environnement favorable.

L'existence d'un texte prescriptif contribue à souligner les difficultés liées à l'existence d'un équipement convenable et des compétences de l'enseignant. Les thèmes de la formation des enseignants, du matériel et de l'organisation de la classe sont récurrents dans le domaine du multimédia. Dans une certaine mesure ils servent sans doute d'alibi à quelques enseignants. Nous reprendrons un à un chacun de ces thèmes.

La formation continue des enseignants relève du plan académique de formation (PAF) qui a connu ces dernières années une diminution générale de l'offre. Celui de 2003/2004 précise que l'une de ses priorités est « Utiliser les potentialités des TICE dans la formation ». Sur les 52 stages proposés dans le premier degré dans le Haut-Rhin deux offres concernent ce

domaine pour 20 personnes au maximum à chaque fois <sup>18</sup>. En plus de ce dispositif départemental d'une portée très limitée, une formation est possible, localement, à la demande des équipes pédagogiques des écoles, en sollicitant l'intervention du conseiller pédagogique TICE qui sont trois dans le Haut-Rhin. Nous pensons que seules les personnes ayant un minimum d'intérêt s'inscriront ou réclameront ce type de formation, ce qui laisse entier le problème des vrais débutants. Une jeune enseignante sortant de l'IUFM (titulaire 1<sup>ère</sup> année ; T1) nous déclarait n'avoir bénéficié d'aucune formation spécifique par rapport au B2i, le formateur de l'IUFM ayant insisté sur la valeur de l'autoformation. Cette enseignante n'ayant pas de matériel informatique personnel à sa disposition se retrouve de fait sans la moindre formation dans ce domaine. Les difficultés pour bénéficier d'une formation au sein de l'Education nationale semblent bien réelles. Une formation de proximité tenant compte de l'organisation de chaque école et de son projet serait la plus bénéfique.

La relativité du jugement concernant la quantité de matériel nécessaire, l'idéal annoncé se situant à un ordinateur par élève, rend l'analyse de cette question délicate. Une forte disparité existe entre les écoles <sup>19</sup> où l'on trouve aussi bien du matériel de récupération qu'une salle informatique et un poste dans chaque classe, le tout formant un réseau. Plus que la quantité de matériel, c'est sa diversité qui semble être un frein pour les enseignants. Quel que soit ce matériel, cela n'enlève rien à l'acuité du problème relatif à la gestion du groupe.

Si l'idéal évoqué d'une machine par élève pouvait être atteint, la prise en charge de l'apprentissage par la machine, si elle paraît séduisante, tournerait à vide et serait sans lien avec des activités relevant d'un projet de la classe. D'outils au service des élèves on aurait fait une fin en soi. Dans une situation de découverte ou de production, comment une seule

---

<sup>18</sup> Ces stages font partie de deux parcours différents proposés pour le stage R4 où l'enseignant est remplacé par un PE2. Le premier comprend un module « Internet » (créer un site d'école), une semaine, et un module « Utiliser l'informatique musicale en classe », une semaine, ces deux modules étant complétés par deux autres. L'autre offre « Intégration de l'ordinateur dans sa pratique pédagogique », deux semaines, est complétée par deux autres modules.

<sup>19</sup> Cf. note 7.

personne peut-elle gérer l'effectif complet d'une classe et les difficultés des élèves ? Demander à chaque élève de faire la même chose au même moment serait une caricature. Une partie des difficultés semble induite par l'existence d'une salle informatique qui dispose d'un nombre de machines inférieur au nombre d'élèves. L'organisation du passage de groupes d'élèves nécessite la présence permanente d'une personne dans la salle informatique d'où une demande de personnel supplémentaire.

Un enseignant qui a uniquement donné son avis au téléphone déclarait : « Je prépare le B2i, mais sans aide-éducateur il faut se débrouiller, faire appel à des parents. » Des parents d'élèves pallient l'absence des aides-éducateurs ou ont ce rôle d'aide dans des écoles qui n'ont jamais bénéficié de ce type de personnel. Les parents d'élèves sont choisis en fonction de leur disponibilité et de leurs compétences dans le domaine de l'informatique sans que ces compétences soient validées par l'institution comme c'est le cas pour des interventions bénévoles dans le domaine sportif (natation, ski). Finalement l'enseignant confie un groupe d'élèves à un adulte dont personne ne pourra juger de l'attitude envers les enfants, l'enseignant s'occupant d'une autre partie de sa classe à ce moment.

Si la formation souvent réclamée par les enseignants et la maîtrise de l'outil par une pratique personnelle et durable apparaît nécessaire, les difficultés liées à la gestion du groupe lors de ces activités restent entières. Le problème de l'intégration des TIC est réel. L'écueil d'une salle informatique même bien équipée réside dans la difficulté de cette gestion. L'individualisation du parcours des élèves et de l'évaluation demanderait une modification des habitudes d'enseignement. Il faut constater que beaucoup reste à inventer dans ce domaine. L'autonomie de l'élève reste à développer, en particulier dans le domaine des TIC. Mais celui-ci ne peut être indépendant des autres domaines d'apprentissage, particulièrement à l'école élémentaire. Les TIC peuvent constituer un levier possible pour une rénovation de

l'enseignement, pourtant le risque du texte prescriptif du B2i est d'inciter à une utilisation qui peut vite sortir du contexte initialement voulu, celui d'outils au service de l'apprentissage.

La possibilité de travailler autrement grâce aux TIC risque de ne pas recueillir l'adhésion des enseignants. Passer par une injonction comme celle du B2i aura peut-être l'effet inverse de celui recherché. La mise en œuvre des nouveaux programmes avec une forte demande de renouvellement des pratiques dans le domaine de la langue française se situe dans la même période et après une accélération, ces dernières années, de publications de nouveaux textes qui n'est sans doute pas étrangère à un certain repli des enseignants.

Une large diffusion de logiciels basés sur les potentialités du traitement de texte, voie d'accès privilégiée aux TIC pour les enseignants qui se contentent souvent de proposer aux élèves la frappe de textes déjà manuscrits, pourrait créer une dynamique. Nous pensons en particulier au travail de F. Mangenot sur les aides à l'écriture<sup>20</sup>. Si le B2i propose un cadre de référence intéressant, s'en contenter risque d'aboutir à un appauvrissement des pratiques et non à un enrichissement que permettrait une intégration réussie.

Les TIC ont toute leur place au service de la créativité des projets menés dans les écoles.

B. CHRIST

janvier 2004

---

<sup>20</sup> Mangenot F. (1996). – **Les aides logicielles à l'écriture**. Paris : CNDP (coll. de l'ingénierie éducative).

ANNEXE 1

	Première enquête		Deuxième enquête	
	N = 36	%	N= 12	%
Sexe des enseignants : M	12	33	7	58
F	24	67	5	42
Age : 30 ans et moins	8	22	0	0
31-40 ans	7	19	4	33
41-50 ans	15	42	5	42
51 ans et plus	6	17	3	25
Ancienneté professionnelle : 1-5 ans	6	17	0	0
6-15 ans	7	19	4	33
16-25 ans	12	33	4	33
26 ans et plus	11	31	4	33
Cycle d'enseignement : C1	12	33	1	8
C2	11	31	4	33
C3	13	36	7	58
Niveau personnel en informatique : inexistant	2	6	1	8
débutant	18	50	5	42
à l'aise	14	38	6	50
expert	2	6	0	0



